



L'ABÉCÉDAIRE du Collège

A destination des futurs élèves de 6^e et leurs responsables légaux

**Bienvenue au Collège
Hippolyte Rémy**





Agenda Trampoline : L'agenda trampoline est un outil qui t'apprendra à t'organiser de façon efficace dans ton travail afin de réussir ta scolarité. Il permet aussi d'établir un dialogue entre ta famille, tes professeurs et toi-même. Il te sera remis le jour de ta rentrée, il est donc inutile que tu en achètes un dans le commerce.

Agents d'accueil et de service : Personnes chargées de guider, d'entretenir les locaux et d'assurer le service de restauration scolaire. C'est grâce à eux que le collège est accueillant, propre et sûr.

Assistants d'Education (ou surveillants) : Personnes chargées de t'accueillir, de t'encadrer dans la cour, dans les salles d'étude, lors de l'aide aux devoirs ou à la cantine. Ils s'occupent aussi du bureau de la vie scolaire, c'est auprès d'eux que tu dois te présenter quand tu as été en retard ou absent. Ils peuvent t'aider, t'écouter pour divers aspects de ta scolarité. N'hésite pas à t'adresser à eux !



Assistants Pédagogiques : Personnes présentes au collège pour aider en classe ou en dehors de la classe, les élèves qui ont quelques difficultés. Ils participent au dispositif « Devoirs faits ».



Assistante Sociale : Personne que toi ou tes parents pouvez rencontrer pour parler d'un problème personnel. On peut dialoguer en toute liberté, elle est tenue au secret professionnel. Elle peut aussi constituer un dossier qui peut aboutir à attribuer une aide financière. Elle est présente au collège deux jours par semaine.

A.S Association Sportive : Elle propose aux élèves de s'inscrire à des activités sportives le mercredi après-midi et de participer à des tournois sportifs. Se renseigner auprès des enseignants d'EPS (Education Physique et Sportive).

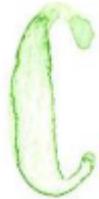
Avertissement travail : Si tous tes résultats scolaires, en fin de trimestre sont insuffisants, le Conseil de classe le prononcera. Il n'apparaîtra pas sur ton bulletin mais sera envoyé ou remis à tes responsables légaux en même temps que celui-ci. Cela veut dire **ATTENTION**, il faut travailler plus.



Bi-langue : Dès l'entrée en 6ème au collège Hippolyte Rémy, les élèves peuvent choisir l'option bi-langue (6h) avec 4h d'Allemand et 2h d'Anglais par semaine.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "Offre pédagogique" sur le site internet

Bulletin scolaire : C'est le document qui dresse chaque trimestre le bilan de tes résultats scolaires, de ton comportement, de tes absences et tes retards. Il est rédigé en conseil de classe et transmis à tes responsables.



Carnet de correspondance : C'est ton passeport scolaire. Il te permet d'entrer et de sortir du collège. Il doit obligatoirement y avoir une photo d'identité. Il contient de précieux renseignements sur ta vie scolaire. C'est le lien entre le collège et tes responsables. Tu dois l'avoir constamment avec toi et le donner à tout adulte du collège qui te le demande. Tu dois le montrer tous les matins avant d'entrer dans l'établissement et tous les soirs à tes responsables qui doivent signer toutes les informations notées.

Casiers : Sous le préau du collège, un parc de 302 casiers est mis à disposition des élèves pour alléger le poids de leur cartable lors des temps de présence dans l'établissement. Ces casiers sont réservés en priorité aux élèves de 6^e et 5^e demi-pensionnaires auxquels ils sont prêtés moyennant une caution de 10€. Pour tous les autres élèves, les casiers sont loués 5€ à l'année. Un casier pour 2 élèves (les élèves s'associent avec qui ils veulent), une clé par élève leur est fournie. En cas de perte ou de casse de cette clé, 6€ seront demandés aux familles pour remplacement. Les casiers doivent être vidés lors de chaque période de vacances.



CDI Centre de Documentation et d'Information : Lieu dans lequel tu as accès à un large choix de documents ; livres, revues, que tu peux emprunter. Tu peux aussi accéder à Internet pour t'aider dans tes devoirs. Le CDI est ouvert pendant les récréations, le midi et sur les temps d'étude.

Chef d'établissement et son adjoint (la Direction) : Appelée Principale et Principale Adjointe, elles sont les commandantes de bord, les responsables du collège, de ses élèves et de ses personnels. **Elles prennent les décisions importantes sur la vie de l'Etablissement.**

Chorale : Depuis 2001, la chorale tient une place importante au Collège Hippolyte Rémy. Un élève sur 6 inscrit au collège en fait partie !

Chez nous, la chorale est une option de 3 heures hebdomadaires (1h par niveau + 2 x 1h les 4 niveaux réunis) qui rassemble les élèves qui aiment chanter et qui sont motivés. Les élèves de 6^e volontaires sont réunis dans une seule classe. Les demandes doivent être déposées lors des inscriptions au collège. La chorale (Les Jeunes Chanteurs de Coulommiers) donne plusieurs concerts par an, que ce soit à l'église de Coulommiers ou en tournée à l'étranger.

Davantage de renseignements sur le site :

www.jeuneschanteursdecoulommiers.fr ou par mail jeuneschanteurscoulommiers@gmail.com



Collège : du latin « collegium » qui signifie groupement, communauté.

Commission Educative : Commission disciplinaire préventive et accompagnatrice. Présidée par le Chef d'établissement ou son adjoint devant laquelle toi et tes responsables pouvez être convoqués en cas de manquement grave au règlement intérieur. A l'issue de cette commission la principale peut prononcer une sanction.



Compliments : Récompense attribuée par le conseil de classe si ton travail et ton comportement ont été bons. Elle est inscrite sur le bulletin scolaire.

Conseil de classe : Réunion qui se tient à la fin de chaque trimestre. La direction, les professeurs, le CPE, les représentants des parents d'élèves et les délégués de classe sont présents. On fait le bilan scolaire des élèves de la classe de manière collective et individuelle.

Conseil de discipline : En cas d'acte très grave, la principale peut décider de convoquer un élève et ses responsables devant le conseil discipline. Il est composé de plusieurs représentants des personnels du collège, des délégués des élèves et des représentants des parents. Il peut y être voté l'exclusion définitive de l'élève (ou toute autre sanction).

Conseil de Vie Collégien : Le CVC est une instance consultative composée d'élèves élus par l'ensemble des collégiens. C'est un lieu de partage où l'on écoute votre point de vue porté par vos représentants, vous êtes les premiers concernés par la vie au collège. C'est également un lieu de dialogue autour de vos propositions et de vos suggestions.

Conseiller Principal d'Éducation CPE : Personne responsable du service « vie scolaire », du contrôle des absences et des retards, du suivi de ta scolarité en liaison avec les assistants d'éducation, les professeurs et tes responsables. **Il ou elle est souvent le premier interlocuteur de tes responsables en cas de soucis.** Cette personne est là pour t'écouter, te conseiller et t'aider dans tous les aspects de ta scolarité



Délégués de classe : au nombre de deux par classe, ils sont élus en début d'année par les élèves de la classe. Ils représentent tous les élèves de la classe notamment au conseil de classe.



Demi-pension : Service de restauration scolaire.

Demi-pensionnaire : Régime scolaire où tu prend ton repas de midi sur place. Tu es donc inscrit à la cantine.

Les repas sont servis au réfectoire.

Devoirs : Tu en auras dans toutes les matières. Ils doivent être bien notés dans l'agenda ou le cahier de texte. Bien sûr ils doivent être faits. Une bonne organisation du travail à la maison permet de progresser en cours.

Devoirs faits : Dispositif d'accompagnement qui t'aide à réaliser ton travail.

Il est noté dans ton emploi du temps à raison d'une heure par semaine.

Un enseignant et un assistant pédagogique se charge d'encadrer cette heure.

Documentaliste (professeur) : Personne responsable du CDI, il te conseille des lectures et t'aide dans tes recherches. Il participe aussi à certains projets menés avec tous professeurs.





Elections : 7 semaines après la rentrée, tu pourras te présenter pour être délégué de ta classe. A ce titre, tu participeras aux conseils de classe qui ont lieu tous les trimestres. Tes responsables pourront s'inscrire pour faire partie des représentants de parents d'élèves du collège. Ils participeront aussi aux conseils de classe mais également à d'autres réunions importantes dans la vie de l'établissement.

Emploi du temps : Il organise ta semaine de cours et définit par journée les matières, les heures et les salles où tu dois te rendre. Tu l'as toujours collé au dos de ton carnet de correspondance et ne devra jamais être colorié ou décoré. Toi et tes responsables pouvez le consulter sur Pronote.



Encouragements : **Récompense** attribuée par le conseil de classe à un élève méritant, qui fournit des efforts et se comporte bien, même si ses notes ne sont pas excellentes.

Elle est inscrite sur le bulletin scolaire.

ENT 77 : C'est l'Espace Numérique de Travail qui permet d'accéder à Pronote, de communiquer avec les groupes identifiés de la communauté éducative et d'accéder à des outils pédagogiques. Toi et tes responsables recevront des codes pour activer vos comptes. C'est un outil essentiel.



Equipe pédagogique : C'est l'ensemble des enseignants de ta classe. Un professeur pour chaque matière. En 6^e tu peux avoir 9 ou 10 professeurs qui travaillent ensemble à ta réussite scolaire.

Etude (salle d') : Lieu où les élèves se rendent lorsqu'un professeur est absent. C'est un assistant d'éducation qui encadre ce lieu calme de **travail**.

Exclusion :

-de la classe : en cas de graves perturbations du cours un élève peut être exclu de la salle de classe par le professeur

-de l'établissement : c'est une sanction disciplinaire. En cas de faute grave le chef d'établissement ou son adjoint peut décider d'exclure temporairement un élève du collège. Seul le conseil de discipline peut décider d'exclure définitivement un élève de l'établissement.

Externe : Terme qui désigne un élève qui n'est pas inscrit à la cantine, il rentre donc déjeuner chez lui. Seuls les externes ont le droit de quitter le collège le midi.

F



Félicitations : Récompense attribuée par le conseil de classe si ton travail et ton comportement ont été excellents. Elle est inscrite sur le bulletin scolaire.

Foyer Socio-éducatif FSE : C'est une association interne au collège qui propose aux élèves des activités périscolaires. Celles-ci se présentent essentiellement sous forme de clubs qui se déroulent sur le temps de la demi-pension.

Ces clubs sont initiés et gérés par les élèves sous la surveillance d'un adulte.

Le FSE propose aussi des sorties et voyages en dehors du temps scolaire (soir ou week-end). Pour les élèves de 6^e, un week-end « Marché de Noël » en Allemagne est proposé tous les ans début décembre.

Enfin, le FSE gère le parc des casiers mis à disposition des élèves.

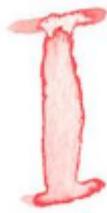
L'adhésion au FSE est facultative et est proposée aux familles lors de l'inscription au collège (10€).

G

Gestionnaire : C'est la personne chargée de l'organisation financière et comptable de l'établissement. Elle organise le travail des agents d'accueil et de service. On la trouve à l'intendance.

Groupe : les cours ne s'effectuent pas toujours en classe entière, les élèves peuvent être séparés en groupe.





Inaptitude à l'EPS : Document médical établi par un médecin interdisant de pratiquer une ou des activités sportives pendant une période donnée. Tu dois la remettre à ton professeur de sport et au bureau de la vie scolaire.

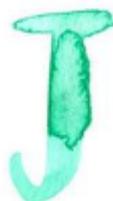
Infirmierie : Deux jours et demi par semaine l'infirmière scolaire peut t'y recevoir en dehors des heures de cours.

Elle est à l'écoute des élèves, intervient si besoin en cas d'urgence et organise des actions sur la santé dans le collège.

C'est à elle que tu dois transmettre tous les documents médicaux te concernant.



Intendance : C'est le lieu où se règlent les actions financières. On y gère notamment les inscriptions et les règlements de la demi-pension mais aussi les demandes de Bourse.



Justificatif d'absence ou de retard : Toute absence et tout retard nuit à ta scolarité. Si tu es absent ou en retard tu dois fournir un justificatif : c'est-à-dire un document signé de tes responsables légaux indiquant le motif de cette absence ou de ce retard. Tu trouveras dans ton carnet de correspondance des pages colorées pour ces justificatifs.

<p>ABSENCE N° 1</p> <p>du _____ à _____ h _____</p> <p>au _____ à _____ h _____</p> <p>Motif _____</p> <p>Retour le _____ à _____ h _____</p> <p>Carnet présenté le _____</p> <p>Signature Vie Scolaire,</p>	<p>ABSENCE N° 1</p> <p>Nom _____</p> <p>Prénom _____ Classe _____</p> <p>Absent(e) depuis le _____ à _____ h _____</p> <p>Retour le _____ à _____ h _____</p> <p>Motif _____</p> <p>Signature Représentant(s) légal(aux),</p>
---	--

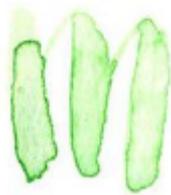


Langues vivantes LV : Ce sont les langues étrangères enseignées au collège.
Dans cet établissement il y a : l'Anglais, l'Allemand et l'Espagnol.

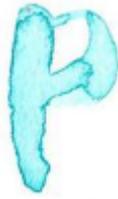


Latin : Option enseignée à partir de la 5^e jusqu'en 3^e. Cette langue n'est plus utilisée pour la communication de tous les jours mais elle permet de bien comprendre la construction de la langue Française.

Loge : C'est l'endroit où tes responsables légaux devront se présenter pour pouvoir entrer dans l'établissement.



Manuels scolaires : Ensemble de livres qui permettent d'étudier.
Ils te sont prêtés en début d'année par le collège.
Tu dois en prendre soin et les apporter en classe quand les professeurs le demandent



PAI Projet d'Accueil Individualisé : Protocole destiné à accompagner les élèves souffrant d'une maladie. Il est établi avec l'infirmière en accord avec le médecin scolaire.

PAP Projet d'Accompagnement Personnalisé : Protocole destiné à accompagner les élèves ayant un trouble de l'apprentissage (exemple : dyslexie). Ils sont mis en place à la demande des parents ou des enseignants avec les bilans médicaux.

Principal(e) ou Principal(e) adjoint(e) : voir chef d'établissement et son adjoint

Professeur Principal PP : Dans l'équipe pédagogique, c'est le professeur référent qui coordonne le suivi de ta scolarité auprès de tous les professeurs de la classe. Il travaille en relation avec les CPE et tes responsables. Il anime le conseil de classe.

Pronote : Espace numérique auquel toi et tes responsables légaux accèdent grâce à l'ENT77 après avoir renseigné un identifiant et un mot de passe personnels. Il donne accès à tes notes, au cahier de texte en ligne, à l'emploi du temps, à tes absences et retards...

Se connecter à
PRONOTE



PsyEN (Psychologue de l'Education Nationale) : C'est une personne ressource du collège qui peut t'aider si tu as des difficultés scolaires. Elle pourra aussi t'accompagner dans la construction d'un projet d'orientation que tu choisiras.

Punition : En cas de manquement aux attentes du collège, ou de travail non fait, tout adulte de l'établissement peut donner une punition à un élève : travail supplémentaire, heure de retenue...



Récompense : Attribuée par le conseil de classe et notée sur le bulletin scolaire, il s'agit d'encouragements, de compliments ou de félicitations.

Réfectoire : Lieu où les élèves demi-pensionnaires et les personnels de l'établissement prennent leur déjeuner.

Règlement intérieur : C'est le document qui précise les règles de vie commune dans le collège.

Il est inscrit dans ton carnet de correspondance.

Tu dois le connaître et le respecter pour ne pas être puni.

Tes responsables légaux le signent en début d'année scolaire.

**REGLEMENT
INTERIEUR**

Retenue : C'est une punition qui est donnée suite à manquement aux attentes du collège, un travail non fait, au non respect des règles. C'est une heure supplémentaire à faire avant ou après les cours. Encadrée par un adulte (professeur ou assistant d'éducation), tu devras effectuer un travail supplémentaire, de réflexion ou refaire un travail non fait.

Réunion d'équipe : En cas d'entorse au règlement intérieur, pour des incidents moyennement graves, tu peux être convoqué (avec tes responsables) devant la réunion d'équipe composée de professeurs et/ou des CPE et des représentants des parents d'élèves. Tu devras rendre des comptes et t'engager à dorénavant bien te comporter au collège.



Sanction : En cas de faute grave le chef d'établissement ou son adjoint peut décider d'une sanction comme l'exclusion temporaire de la classe, de l'établissement ou d'un passage devant la Commission Educative ou le conseil de discipline.

Secrétariat : C'est le lieu qui gère ta scolarité. C'est l'endroit où l'on te remettra par exemple un certificat de scolarité.



SEGPA Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté :

Si tu as des difficultés pour apprendre, ce dispositif t'aidera et t'accompagnera vers la réussite. Ton dossier aura été sélectionné en commission départementale d'orientation à l'Inspection Académique.

Dès la 4^e, il y a des champs professionnels pour découvrir les métiers :

-ERE : Espace Rural et Environnement

Ce champ professionnel se caractérise par un travail manuel conséquent et des activités en extérieur essentiellement ; il couvre 4 secteurs d'activités :

- *production ornementale (florale et pépinière)
- *production vivrière (légumière et fruitière)
- *paysage et espaces verts
- *viticulture

-HAS : Hygiène Alimentation et Service

Ce champ professionnel couvre 3 domaines d'activités :

- *la préparation et/ou la distribution et/ou la vente de produits culinaires
- *l'entretien des locaux et des équipements
- *l'entretien du linge et des équipements, des travaux simples de couture

-HABITAT : Ce champ professionnel se caractérise par une diversité d'activités, de métiers et de l'acte de construire ; il couvre 3 domaines d'activités :

- *la construction tournée vers la réalisation du clos et du couvert de l'habitat
- *l'aménagement, l'agencement et la finition de l'habitat
- *les équipements techniques de l'habitat

Site du collège : Grâce à l'adresse <http://collegehippolyteremy.ac-creteil.fr/>

tu pourras trouver toutes les informations que tu souhaites sur ton établissement. Tu pourras, par exemple, faire une visite virtuelle.



Surveillants : Autre terme pour désigner les assistants d'éducation.

